

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-193

**Approuvant la cession d'un véhicule communal OPEL COMBO 46 EWZ 91
(Annule et remplace la décision N°2024-020)**

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la vente du véhicule OPEL COMBO immatriculé 46 EWZ 91.

DÉCIDE

ARTICLE 1

Cette décision annule et remplace la décision N°2024-020 en date du 05 Janvier 2024.

ARTICLE 2

Le véhicule OPEL COMBO immatriculé 46 EWZ 91 est cédé à la Société ESSONNE POIDS LOURDS sise 43 Avenue du 8 mai 1945 à CORBEIL-ESSONNES Cedex.

ARTICLE 2

Le montant de cette vente a été fixé à 800 € TTC.

ARTICLE 3

La recette est inscrite au budget de la Ville.

ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau et à Monsieur le comptable public.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à Marcoussis, le 27 Septembre 2024

Le Maire
Olivier THOMAS

